

AFFAIRE N° 20. - Construction d'un plateau d'éducation physique au Groupe Scolaire de la Rivière - Demande de subvention.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage pour 1972 l'extension du Groupe Scolaire de la Rivière.

Cet ensemble, dans son état actuel, ne possède que des aires d'évolution sommaires qui ne permettent pas aux élèves de pratiquer correctement l'Education Physique, obligatoire à l'Enseignement Primaire.

Il serait indispensable de prévoir, d'ores et déjà, le terrain d'assiette destiné à recevoir les futurs plateaux d'Education Physique.

Le terrain MAGATA, situé à proximité de cette école, et récemment acquis par la Commune, pourrait se prêter parfaitement à cette réalisation.

Afin de pouvoir effectuer cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter des Services de la Jeunesse et des Sports, une subvention de 85 % du montant du détail estimatif établi par l'architecte.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 7 janvier 1971.
Le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques.
Signé : Ch. Depreux
Son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Depreux.